







EVITEMENT

A partir du grade :  et programme examen du grade  et supérieurs

A partir du grade :  et programme examen du grade  et supérieurs

1. EVITEMENT EN VOL A VUE OU EN AUTOINFORMATION

1.1. INTRODUCTION

Les règles de priorité font partie des règles générales et s'appliquent aux situations où vous avez à gérer votre propre séparation ou s'il n'y a personne pour vous indiquer quoi faire.

Bien sûr, les instructions et clairances du contrôle aérien ont toujours priorité, sauf si vous devez agir pour des raisons de sécurité!

Gardez toujours à l'esprit les points suivants:

- un pilote doit toujours prêter attention aux autres trafics,
- il ne doit pas se rapprocher trop près d'un autre appareil,
- s'il est prioritaire, il doit conserver son cap et sa vitesse, sauf si c'est nécessaire afin d'éviter une collision,
- s'il doit céder la priorité, il doit rester à bonne distance de l'aéronef prioritaire,
- il doit surveiller les autres trafics en-route et les appareils sur ou à proximité d'un aéroport,
- il doit s'efforcer de décoller ou d'atterrir sur la piste orientée au vent.

Lors du roulage, du décollage, du vol en croisière et de l'atterrissage, effectuez si possible vos virages par la gauche afin de mieux visualiser le trafic sauf si les procédures en vigueur vous en empêchent.

Dans les illustrations destinées à expliquer les règles de priorité, les flèches ont la signification suivante:

 A la priorité

 Cède la priorité

 Stop!

1.2. REGLES DE PRIORITE ENTRE DIFFERENTS TYPES D'AERONEFS

Les ballons sont prioritaires sur tous les autres aéronefs,



Les planeurs sont prioritaires sur les dirigeables et les aéronefs moto propulsés,



Les dirigeables sont prioritaires sur les aéronefs moto propulsés,



Les aéronefs moto propulsés remorquant d'autres aéronefs ou objets sont prioritaires sur les autres aéronefs moto propulsés.



1.3. REGLES DE PRIORITE EN VOL

1.3.1. AERONEFS SE RAPPROCHANT DE FACE

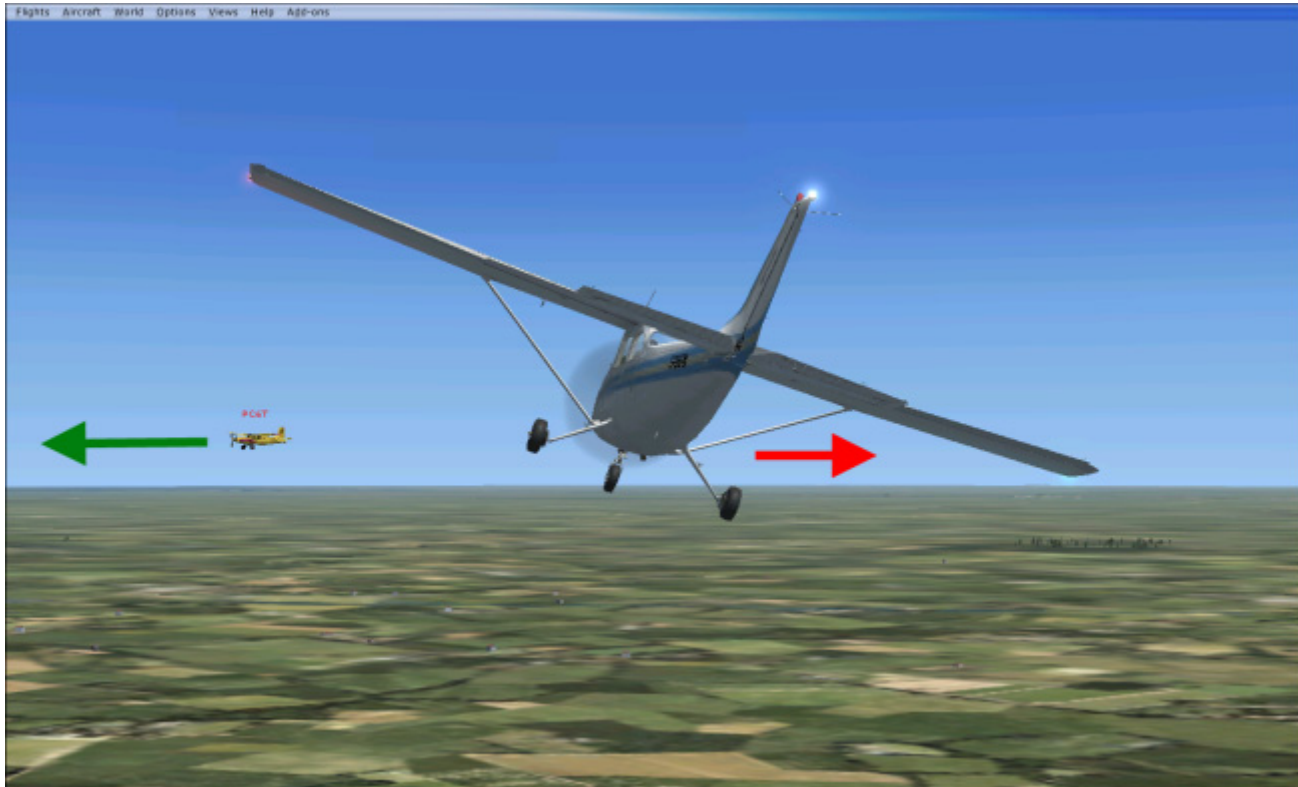
S'il y a risque de collision, **chaque aéronef oblique vers la droite.**



1.3.2. ROUTES CONVERGENTES A LA MEME ALTITUDE

L'aéronef qui voit l'autre à sa droite s'en écarte ; vous avez priorité sur l'appareil qui arrive à votre gauche.

Note : c'est d'ailleurs pourquoi votre feu de navigation gauche est de couleur ROUGE et celui à droite est de couleur VERTE.



1.3.3. DEPASSEMENT

L'aéronef qui dépasse doit s'écarter de la trajectoire de l'aéronef dépassé **en obliquant vers la droite**.

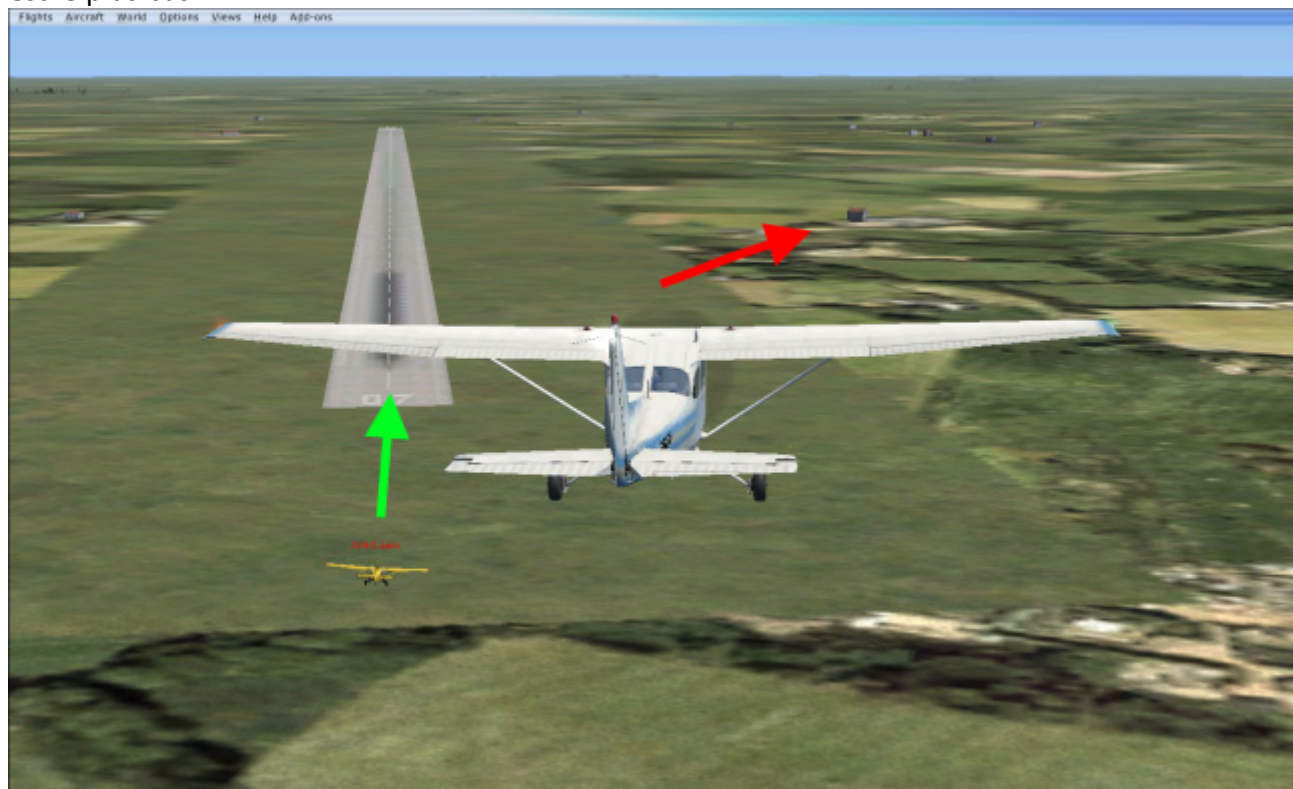
L'appareil dépassé garde donc la priorité!



Restez toujours à une distance suffisante d'un appareil que vous souhaitez dépasser: l'autre appareil a la priorité (son pilote ne vous verra probablement pas car vous arrivez par son arrière). Étant à gauche, le dépassement par la droite, vous donnera une meilleure vue sur l'appareil que vous dépassez!

1.4. REGLES DE PRIORITE A L'ATTERRISSAGE

Un appareil en approche finale ou à l'atterrissage est prioritaire sur les autres trafics. En cas d'arrivée simultanée de 2 appareils sur le même aérodrome, celui qui est le plus haut doit céder la priorité à celui qui est le plus bas.



L'appareil le plus bas est prioritaire à l'atterrissage ; il doit toutefois s'efforcer de ne pas gêner les autres appareils en finale.

Les planeurs et les appareils en atterrissage d'urgence sont toujours prioritaires

1.5. REGLES DE PRIORITE AU SOL

Les aéronefs se rapprochant l'un de l'autre **de front** au sol doivent **s'arrêter** et, si possible, **obliquer vers la droite** de façon à passer à bonne distance de l'autre.

Les aéronefs se rapprochant l'un de l'autre **avec des trajectoires convergentes** doivent **céder le passage au trafic venant de sa droite**.

Note : vous avez priorité sur l'appareil au roulage à votre gauche (c'est la raison pour laquelle votre feu de navigation est ROUGE à gauche et VERT à droite).

Un aéronef au **décollage** ou **sur le point de décoller** a priorité sur les appareils au roulage.

Un aéronef **qui est dépassé par un autre aéronef a la priorité**. L'aéronef dépassant doit le faire par la droite et rester à bonne distance de l'aéronef dépassé.

2. EVITEMENT D'URGENCE

Quand deux aéronefs sont trop près et risquent d'entrer en collision l'un avec l'autre, le contrôleur doit ordonner une manœuvre d'évitement d'urgence.

Les évitements d'urgence sont donnés uniquement lorsque les espacements entre les aéronefs ne sont plus respectés :

- L'espacement applicable entre deux aéronefs en IFR est de 5 NM latéralement ou 1000 ft verticalement (3Nm en axe d'approche finale).
- L'espacement applicable pour un aéronef en VFR est qu'il a visuel sur l'appareil dont il a reçu une information trafic et qu'il effectue une manœuvre pour se maintenir à distance.

Si le contrôleur estime que lors d'une perte de séparation entre deux trafic est problématique, il doit ordonner une ou plusieurs clairances d'évitement d'urgence afin de séparer les aéronefs.

La clairance d'évitement d'urgence transmise par le contrôleur doit impérativement commencer et se terminer par le même mot IMMEDIATEMENT.

EXEMPLE :

IMMEDIATEMENT, TOURNEZ A DROITE CAP 050 POUR EVITEMENT TRAFIC DANS VOS 1HEURE 1NM,
IMMEDIATEMENT

Le terme immédiatement indique au pilote qu'il s'agit d'un évitement d'urgence qui doit être exécuté immédiatement. Le pilote utilise les capacités maximales de l'appareil pour exécuter la manœuvre ordonnée.

De manière générale il faut :

- utiliser de préférence que des caps suffisamment divergents qui amènent une séparation rapide
- Une solution simple consiste à utiliser les caps les plus simples : Nord, Sud, Est et Ouest.
- Eviter de faire faire des manœuvres dans le sens contraires de l'évolution de l'aéronef afin de privilégier la réactivité (faire monter un appareil qui descend prend du temps)

Ce manuel est destiné uniquement à la simulation de vol et de contrôle aérien sur IVAO™.
Ce document ne doit pas être utilisé dans l'aviation réelle. Il reste la propriété de IVAO™ Division France